EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

BUROBOUTIC

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe
Pouvant procéder à une offre au public de ses parts sociales
Au capital social de 189 000 000 €
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
339 967 473 R.C.S. NANTERRE

Capital social : 189 000 000 € au 31 octobre 2016

Date d'expiration de la société : 26/01/2037

Objet social : l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif

Responsabilité : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société

Société de Gestion : **FIDUCIAL GÉRANCE**, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers au titre de la Directive 2011/61/UE sous le Numéro GP-08000009 du 27 mai 2008 et du 30 juin 2014, immatriculée au R.C.S. NANTERRE sous le numéro 612 011 668 au capital de 20 360 000 €, dont le siège social est situé à COURBEVOIE (92400) – 41, rue du Capitaine Guynemer.

Avis de modification

de la périodicité du marché de confrontation des parts

suivie d'une suspension dudit marché

I/ Modification de la périodicité du marché de confrontation des parts pour le mois de novembre 2016 : date de confrontation avancée au 21 novembre 2016 à 9h00

Sur le fondement des articles 422-229 et 422-212 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, la Société de Gestion porte à la connaissance des donneurs d'ordres et des intermédiaires ainsi que du public la modification de la périodicité du marché de confrontation des parts concernant la confrontation du mois de novembre 2016, laquelle date, initialement prévue le mercredi 30 novembre 2016 à 9h00, est **avancée au lundi 21 novembre 2016 à 9h00** en raison de la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la date du 07 décembre 2016 appelée à statuer sur l'introduction d'une clause de variabilité du capital social dans les statuts de la Société et, en conséquence, sur l'adoption du statut de SCPI à capital variable. L'anticipation de ladite date de confrontation garantit l'absence d'inscription d'ordre sur le registre visé à l'article L.214-93 du Code monétaire et financier pendant la période d'information des associés et du public située entre le 21 novembre 2016, date d'envoi de la convocation de ladite Assemblée Générale Extraordinaire et de publication au BALO, et le 7 décembre 2016, date de tenue de ladite Assemblée sur première convocation.

II/ Suspension du marché des parts à compter du 22 novembre 2016 jusqu'à une date de reprise dont la fixation sera communiquée ultérieurement

En outre, en raison de cette proposition d'adoption de la clause de variabilité du capital social, la Société de Gestion porte à la connaissance du public sa décision de **suspendre, à compter du 22 novembre 2016, l'inscription des ordres sur le registre visé à l'article L.214-93 du Code monétaire et financier** et ce, conformément aux dispositions de l'article 422-211 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Cette suspension du marché des parts entraînera l'annulation des ordres de vente et d'achat subsistant à ladite date. En fonction des délibérations de ladite Assemblée Générale sur première convocation, le marché des parts reprendra, soit selon les modalités du marché primaire (souscriptions / retraits de parts) après obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers, soit selon les modalités du marché secondaire (marché de confrontation). La date de reprise du marché des parts sera communiquée ultérieurement *via* un courrier individuel, le Bulletin Trimestriel d'Information du 4ème trimestre 2016 et le site internet de la Société de Gestion (www.fiducial-gerance.fr) et ce, dès fixation de ladite date.

Pour avis.

1605183